syctom mag
www.syctom-paris.fr
LE MAGAZINE DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DES DÉCHETS MÉNAGERS
1er trimestre 2019 | 63

grand angle

La législation se renforce, le Syctom accélère son action / p.6/7

actualités Budget 2019 : les grandes priorités / **p.3** **innovation** Pour une flotte plus propre et optimisée / **p.5** **international** Lancement de l'appel à projets Solidarité déchets / **p.8**

syctom

Jacques Gautier
Président du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers
Maire de Garches

Confiance et détermination

L'année 2018 a été riche en événements. Nous avons eu le plaisir d'accueillir notre 85e commune, Noisy-le-Grand, et de nouveaux membres associés comme la Métropole du Grand Paris. Nous nous félicitons des pratiques de coopération et de mutualisation toujours plus dynamiques avec les syndicats de traitement des déchets d'Île-de-France ainsi que du développement de partenariats de recherche pour stimuler l'innovation au service de la transition énergétique.

C'est aussi une grande satisfaction de voir se concrétiser des projets phares : le lancement en 2018 du chantier de L'Étoile Verte à Saint-Ouen et, bientôt, celui du centre à Ivry/Paris XIII. 2019 verra la mise en service du centre de tri à Paris XVII et l'engagement des travaux à Nanterre et Paris XV, pour leur adaptation à l'extension des consignes de tri.

Cette extension est un défi d'ampleur pour les collectivités. Le Syctom continuera de les accompagner, via des actions de sensibilisation locales menées avec nos éco-animateurs, un appui technique et financier ou encore l'aide à l'organisation de la collecte. Pour les déchets alimentaires, les expérimentations de collecte se poursuivent sur les marchés et auprès des ménages à Romainville, Ivry-sur-Seine et Paris. Le Syctom lance également le dispositif « Yoyo », basé sur le lien social et la récompense pour renforcer le tri des bouteilles en plastique. Des habitants de Clichy-la-Garenne, Levallois-Perret et Asnières-sur-Seine vont bientôt le tester. Nos démarches de prévention se poursuivent, avec la 7e édition de notre concours Design Zéro Déchet autour de l'éco-conception en partenariat avec Décathlon, Leroy Merlin et l'association Rejoué.

Tous ces exemples donnent la mesure de notre mobilisation, qui se traduit aussi dans les chiffres : 1,4 milliard d'euros d'investissements d'ici à 2027, avec une stratégie d'emprunt placée sous le signe de l'éco-responsabilité puisque le Syctom a obtenu début 2019 un premier emprunt « vert ».

Et pourtant, la loi de finances 2019 vient de sanctionner les syndicats de traitement des déchets au même titre que les pollueurs avec une hausse de la Taxe générale sur les activités polluantes. De fait, alors que le Syctom devrait pouvoir s'appuyer sur d'importants moyens pour relever le grand défi de la réduction des déchets résiduels, la hausse de la TGAP vient diminuer ses ressources. Nous sommes donc dans l'attente d'une vision stratégique de la part de l'État, qui doit impérativement nous donner les moyens de réussir le changement. C'est la condition sine qua non pour répondre aux attentes de nos concitoyens au sujet de l'environnement.

Il nous reste à poursuivre, avec la même détermination, notre cap : réduire les quantités de déchets ménagers résiduels et améliorer leur valorisation. Faisons de cette ambition notre moteur pour les cinq années à venir !

Cérémonie des vœux

Les élus rassemblés autour de Jacques Gautier, Président, le 30 janvier 2019 au Musée des Arts et Métiers.

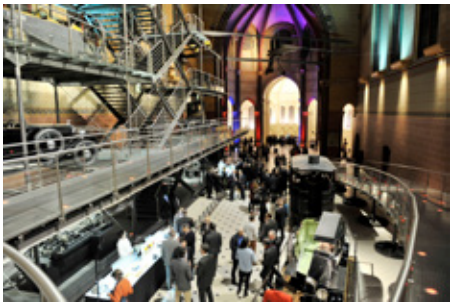

Près de 300 partenaires et élus présents.

Comité syndical

Lors de la séance du Comité syndical, le 20 décembre 2018, Paul Simondon (adjoint à la Maire de Paris) a été élu 1er Vice-président du Syctom en remplacement de Mao Peninou. Madani Ardjoune (adjoint au Maire de Tremblay-en-France) a été élu délégué représentant du T7 Paris-Terres d'Envol, en remplacement d'Alain Durandeau.

agenda

Réunions du Comité syndical
28 mars à 9h30, à l'UIC-P Espaces des Congrès, 16 rue Jean Rey, Paris 15e
27 juin à 9h30, Conseil régional d'Île-de-France Hémicycle, 57 rue de Babylone, Paris 7e

Réunion du Bureau
23 mai à 9h30, Hôtel de Ville, 5 rue Lobau, Paris 4e

Journée d'information et d'échanges sur le compostage de proximité
2 avril de 13h30 à 17h, à la Maison des Acteurs du Paris durable, 21 rue des Blancs Manteaux, Paris 4e

Salon des Maires d'Île-de-France
16-18 avril, Paris Event Center, 20 avenue Porte de la Villette, Paris 19e

Semaine européenne du développement durable
Du 30 mai au 5 juin

FINANCES

Un budget volontariste et responsable

Le budget 2019, voté par le Comité syndical le 20 décembre dernier, met le cap sur l'innovation : innovation technologique, via la modernisation de ses installations, mais aussi financière, à travers le recours à des solutions inédites.

Avec le budget 2019, qui s'élève à 677 M€, la dynamique de l'investissement se confirme. Inscrites dans la Programmation pluriannuelle d'investissement (PPI), les dépenses d'équipement – fixées cette année à 267 M€ – poursuivent leur forte progression : construction de l'unité de valorisation énergétique à Ivry/Paris XIII (92 M€), modernisation du centre L'Étoile verte à Saint-Ouen-sur-Seine (89 M€), adaptation à l'extension des consignes de tri des centres à Nanterre (29 M€) et Paris XV (7 M€), construction du centre à Paris XVII qui s'achève cette année (16 M€).

UNE VISION PROSPECTIVE ET AJUSTÉE

Pour faire face à ce haut niveau d'engagement, une rigueur budgétaire est exigée. Le Syctom a choisi de recourir à la procédure des AP/CP (Autorisations de programme / Crédits de paiement) pour assurer le pilotage de cette gestion pluriannuelle et ajuster les financements de manière optimale. Ces AP/CP, qui correspondent à un ensemble précis d'opérations, fixent la limite supérieure, respectivement, des dépenses et des mandats pour une période donnée. Pour 2019, ils totalisent 267 M€.

DES FINANCEMENTS VARIÉS ET RESPONSABLES

Ce programme d'investissement a également pour corollaire un besoin de financement. L'emprunt est, cette année, la ressource principale du Syctom : il poursuit en cela le choix initié en 2018 après neuf années de désendettement, et prévoit d'emprunter 232 M€ (contre 70 M€ en 2018).

La solidité financière du syndicat dépend également de sa capacité à diversifier ses sources de financement. Une démarche de notation financière, mise en place avec l'agence Standard & Poor's, lui a permis d'obtenir la note A+, en fin d'année. De quoi lui permettre d'envisager un financement obligataire et offrir une meilleure lisibilité auprès des investisseurs.

Le Syctom s'est par ailleurs engagé dans la finance verte et durable, en lien avec l'atteinte de trois objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies. Un premier emprunt vert (suivant les Green Loan Principles) a été contracté pour financer le centre de tri à Paris XVII (30 M€). Enfin, un prêt a été sollicité auprès de la Banque européenne d'investissement pour la construction du centre à Ivry/Paris XIII.

Avec un 1er emprunt vert contracté pour le financement du centre de tri à Paris XVII, le Syctom a fait le choix de s'engager dans une recherche de financements sociaux et responsables.

ÉVOLUTION COMPARÉE DE L'INVESTISSEMENT ET DE L'ENDETTEMENT, DE 2019 À 2027

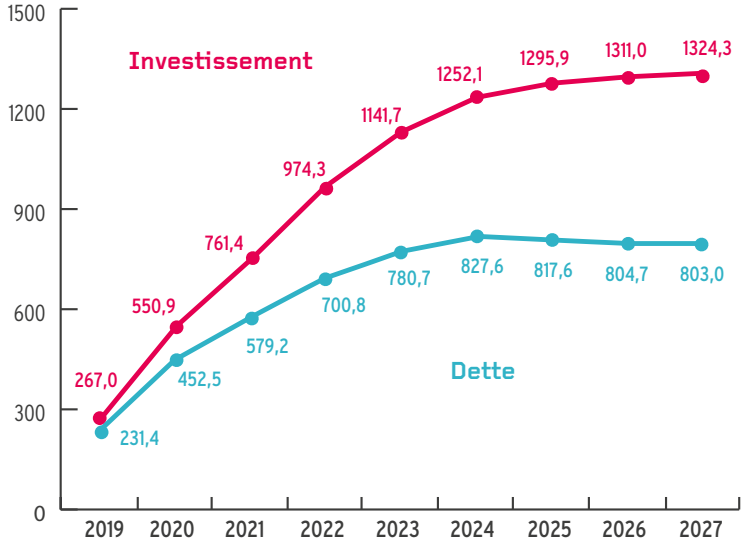

Collectivités : un accompagnement rapproché

Les redevances des collectivités adhérentes restent stables cette année encore, et la tarification choisie en 2016 sera maintenue jusqu'en 2020. Le budget 2019 se caractérise également par la poursuite d'un ambitieux plan d'accompagnement des collectivités, activement soutenues par le Syctom dans leurs démarches de prévention, de développement du recyclage et déploiement de la collecte des biodéchets.

Tarification

Part population : 5,60 €/habitant

Part tonnage :

- Ordures ménagères et objets encombrants : 94 €/t
- Collectes sélectives : de 5 € à 30 €/t selon les performances (gratuité pour les tonnages supérieurs à ceux enregistrés en 2018) ; soutiens aux collectes de qualité de 20 €/t au-delà de 25 kg/hab/an à 50 €/t au-delà de 55 kg/hab/an
- Biodéchets : 5 €/t + subvention de 30€/t pour une période expérimentale de trois ans, ou prise en charge du coût de la collecte par le Syctom

IVRY/PARIS XIII

Lancement d'un chantier ambitieux

En 2023, une nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE) prendra le relais de l'actuelle usine. Un équipement de haute performance environnementale, dont la construction vient de débuter.
À Ivry-sur-Seine, le chantier vient d'être lancé. Il se déroulera en deux étapes : la construction de la nouvelle UVE (l'activité de l'usine actuelle sera maintenue) ; puis la déconstruction du site actuel. Une opération particulièrement complexe puisque l'activité de traitement des déchets sera assurée pendant la 1re phase de chantier. De même, le territoire continuera de bénéficier du réseau de chaleur alimenté à partir d'énergie de récupération.

UN ÉQUIPEMENT DERNIÈRE GÉNÉRATION

Ce chantier s'accompagne d'une démarche environnementale pour limiter au maximum les nuisances engendrées, et un groupe de riverains a été constitué pour suivre les impacts. En parallèle, une communication de proximité est déployée auprès de la population : diffusion régulière de lettres d'information, visites de chantier, refonte du site internet dédié. À partir de septembre, l'artiste Stefan Shankland viendra investir les lieux pour proposer des ateliers, expositions et workshop dans le cadre d'une démarche de Haute qualité artistique et culturelle (HQAC).

À terme, l'UVE sera dotée d'une capacité de traitement de 350 000 tonnes, soit la moitié de la capacité de traitement de l'UIOM actuelle. Elle bénéficiera d'un équipement de dernière génération qui diminuera encore les impacts de l'installation dans son environnement.

En savoir +
projet-ivryparis13.syctom.fr

Les grandes étapes des travaux

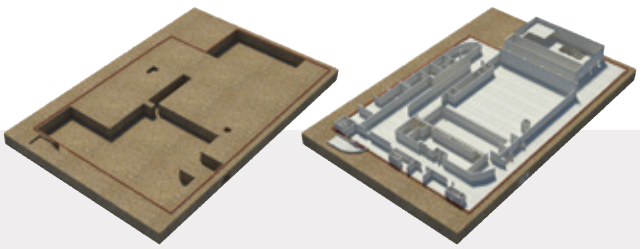

Mai 2019 – mai 2020 : travaux de terrassement, phase de génie civil puis installation des premiers équipements

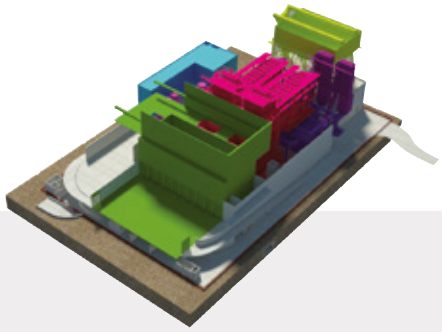

Juin 2021 – juin 2022 : pose du four-chaudière et de la turbine de valorisation énergétique, puis installation de l'ensemble des équipements

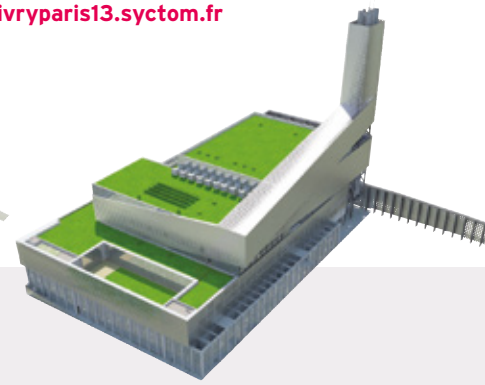

Août 2022 – 2023 : construction de la cheminée, aménagement des locaux administratifs, puis mise en service industrielle

COLLECTE

Le Syctom expérimente le tri collaboratif

Le dispositif Yoyo, lancé officiellement le 7 février, va être testé. Un concept basé sur la récompense et le lien social pour inciter les habitants à mieux trier et augmenter le taux de recyclage du plastique.
Des bouteilles contre des cadeaux : c'est l'idée de la start-up Yoyo pour inciter au tri. Après Lyon, Bordeaux ou Mulhouse, le concept est expérimenté en Île-de-France à l'initiative du Syctom qui finance et pilote le projet. Trois communes des Hauts-de-Seine (Asnières-sur-Seine, Clichy-la-Garenne et Levallois-Perret) se sont portées volontaires pour une expérience d'un an dans des quartiers où le geste de tri peine à progresser.

UNE PLATEFORME COLLABORATIVE

En s'inscrivant sur une plateforme en ligne, sorte de réseau social, les habitants rejoignent une communauté de voisins composée de « trieurs » et de « coachs ». Les coachs (gardien, commerçant, retraité…) sont les référents chargés de sensibiliser au tri en général, et de récupérer les sacs de bouteilles en PET remplis par les trieurs.
Pour chaque sac, trieurs et coachs gagnent des points qui donnent droit à des récompenses (places pour des activités de loisirs, sport, culture…) de la part de partenaires locaux. À l'issue de l'expérimentation, le Syctom procédera à une évaluation des résultats obtenus au regard des performances de tri attendues.

Lancement officiel de Yoyo par le Président Jacques Gautier, accompagné des élus et acteurs locaux des territoires concernés.

TRANSPORT FLUVIAL

Pour une flotte plus propre et optimisée

Promouvoir le recours à la voie d'eau en tant que mode de transport alternatif à la route : c'est l'ambition du Syctom, engagé dans une démarche globale d'amélioration de la qualité de l'air et de transition énergétique. Pour acheminer ses matériaux triés, le syndicat expérimente des solutions et technologies moins énergivores et décarbonées.

Un convoi fluvial de 5 000 tonnes équivaut à 250 camions en moins sur les routes, et émet en moyenne 3 à 4 fois moins de CO_2 (source Ministère de l'Écologie). Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport, la navigation est donc un secteur clé. Le Syctom l'utilise pour le transport de 245 300 tonnes de matériaux par an : papiers-cartons, plastiques, mâchefers. Or, aujourd'hui, il est nécessaire de faire évoluer la flotte fluviale, vieillissante, pour assurer son développement et la rendre plus propre. Le Syctom s'est engagé aux côtés de partenaires pour expérimenter des solutions intégrant innovation technologique, performance environnementale et logistique.

L'HYDROGÈNE, UNE SOLUTION ADAPTÉE AU TRANSPORT FLUVIAL

Utiliser l'hydrogène (H_2) pour décarboner le transport fluvial. Voici le point de départ du projet H2SHIPS, dont l'objectif consiste à expérimenter l'hydrogène comme nouveau carburant du transport fluvial pour une plus faible émission de CO_2 et une réduction des émissions de particules fines. H2SHIPS permettra la réalisation de trois opérations-pilotes en Europe pour un investissement annoncé de 12 millions d'euros, et un financement par le programme européen Interreg de 7 millions d'euros.
Côté français, les parties prenantes seraient EDF, Haropa-Ports de Paris, le Syctom, la ville d'Issy-les-Moulineaux, les Bateaux parisiens, Cemex granulats, la Caisse des dépôts et consignations Île-de-France. Le Syctom y jouerait un rôle actif puisque l'opération-pilote se déroulerait autour d'Isséane qui fournirait l'électricité renouvelable pour la production d'hydrogène installée sur le quai face à l'installation. Cette production pourrait être stockée et distribuée sur place à des bateaux dont la motorisation aura été adaptée. Le Bureau a validé la réalisation des études techniques et juridiques en octobre et approuvé l'accord de partenariat en février dernier.

UN TRANSPORT OPTIMISÉ SUR L'AXE SEINE

Le Syctom s'attache également à développer une approche en réseau pour optimiser le transport de ses marchandises. Il a rejoint les signataires du projet ASTRID (Axe Seine Transferts Régionaux Innovants des Déchets) pour développer une chaîne logistique multi-acteurs et tournée vers l'Axe Seine, corridor maritime reliant Paris aux grands ports de Rouen et du Havre. Lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) 2015-2020 « Transition Écologique et Valorisation Économique », le projet d'études associe l'ADEME, les services de l'État, et les deux régions concernées : l'Île-de-France et la Haute-Normandie. L'enjeu : regrouper divers flux et bâtir un schéma de transport fluvial plus rationnel entre les centres de tri ou de traitement franciliens et les sites de valorisation en Normandie. L'étude de faisabilité a notamment permis d'identifier un scénario logistique de Romainville, via le canal de l'Ourcq, jusqu'au port de Gennevilliers permettant de massifier les flux avant chargement dans des bateaux à grand gabarit naviguant sur l'axe Seine Paris-Normandie. L'année 2019 permettra d'expérimenter ce modèle logistique.

Pour une meilleure intégration des ports dans la ville

La volonté de développer le transport fluvial souligne également la nécessité de mener une réflexion sur l'intégration des ports et des activités qu'ils accueillent. Depuis 2017, le Syctom s'est engagé dans une démarche de valorisation de l'activité portuaire en signant la Charte d'amélioration des ports lancée par Haropa-Ports de Paris, la Ville de Paris et les fédérations professionnelles FNADE et FEDEREC. Elle vise à renforcer l'intégration urbaine, architecturale et paysagère des sites portuaires et à améliorer leur acceptation en ville. Le syndicat finance notamment un audit annuel de ses installations en lien avec la voie d'eau pour capitaliser au mieux les connaissances et contribuer à une dynamique collective autour d'une nouvelle génération de ports dans la ville.

Projet H2SHIPS

Projet ASTRID

RÉDUCTION DES DÉCHETS

La législation se renforce, le Syctom accélère son action

En 2018, l'Union européenne a donné un coup d'accélérateur en faveur de la réduction des gisements de déchets, renforçant les objectifs de tri et de recyclage déjà ambitieux de la loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015. Ceux-ci seront transcrits cette année dans le droit français. Confronté à ces évolutions qui impactent fortement l'organisation du service public de traitement des déchets, le Syctom renforce son engagement.

En juin 2018, le contexte législatif a fortement évolué avec la publication du paquet européen « Économie circulaire » qui révise quatre directives et revoit à la hausse les obligations fixées à tous les secteurs liés aux déchets. Les États membres doivent transposer ces changements dans leur législation nationale avant juillet 2020. En France, l'année 2019 sera très fournie sur ce sujet, tant au niveau national que régional (*voir encadré*). Quels sont ces nouveaux objectifs ? Côté recyclage, l'ambition est d'atteindre 65 % des déchets municipaux d'ici 2035 avec des pourcentages fixés par catégorie (*voir infographie)*. Parallèlement, les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) seront étendues d'ici 2025 avec une mise en place obligatoire pour l'ensemble des emballages. La réglementation se renforce aussi pour le recyclage des déchets ménagers, la mise en décharge, la collecte séparée et le gaspillage alimentaire. Enfin, une directive européenne interdisant la mise sur le marché d'une dizaine de produits en plastique à usage unique devrait être promulguée en mars, pour une transposition nationale en 2021.

LE SYCTOM : UNE DÉMARCHE D'ANTICIPATION ET D'INNOVATION

Le Syctom a largement anticipé ces évolutions réglementaires et modernisé son outil industriel en adaptant ses centres de tri aux consignes élargies pour réceptionner et capter davantage d'emballages et intensifier le recyclage. Dans le même temps, il a diminué drastiquement ses capacités d'incinération (notamment avec le projet à Ivry/Paris XIII) avec l'objectif « zéro déchet non valorisé ».
L'innovation est au cœur de ces adaptations, dans l'amélioration de la performance énergétique ou dans la recherche de solutions de traitement de méthanisation des biodéchets à l'étude avec d'autres partenaires institutionnels. Toujours dans cette logique d'échange et de collaboration, le Syctom confirme et développe la mutualisation de ses équipements avec les syndicats voisins.
Aux côtés des collectivités membres, et dans le cadre de son Plan d'accompagnement 2015-2020, le syndicat a également soutenu de nombreuses initiatives locales en faveur de la prévention, du réemploi et du geste de tri. De même, il leur a assuré un appui opérationnel pour la mise en place de la collecte séparée des déchets alimentaires.

UN CAP À TENIR, DES DÉFIS À RELEVER

Si le Syctom mène une gestion efficace des déchets, il devra être encore plus exigeant face à cette série d'obligations nouvelles. En effet, il devra mobiliser toutes les ressources, pour atteindre des objectifs très ambitieux dans un territoire dense et avec une augmentation régulière de la population (donc du volume de déchets). Il lui faudra également tenir compte d'un cadre fiscal contraint avec la hausse de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur les « déchets ». Punitive plus qu'incitative, cette nouvelle trajectoire fiscale affectera durablement son budget dès 2021. L'effort supplémentaire est estimé à 33.5M€ par an.
Face à ces enjeux majeurs, le Syctom s'engage dès mars dans la construction d'un plan d'actions en collaboration avec les parties prenantes (élus, associations, partenaires, etc.). Son cap : appuyer tous les efforts en faveur de la prévention, de la sensibilisation pour diminuer la production de déchets ménagers et développer le geste de tri. Ce « Grand Défi » sera présenté au Comité syndical le 27 juin 2019.

2019 : une année riche en changements pour le droit français

En 2019, la France va adapter sa législation au paquet européen « Économie circulaire » et le projet de loi sur l'économie circulaire va faire l'objet d'un prochain débat parlementaire. Il découle de la Feuille de route de l'économie circulaire/FREC – publiée en 2018 et à laquelle le Syctom a contribué – qui pose cinq objectifs : consignes de tri simplifiées et harmonisées avant 2022, recyclage de 100 % des plastiques et diminution de 50 % des déchets non dangereux en décharge d'ici 2025, tarification incitative pour la collecte, TGAP adaptée.

Par ailleurs, la future loi Économie circulaire sera enrichie des propositions résultant du « Grand Débat National », dans lequel le Syctom a été partie prenante sur les questions des déchets et de l'économie circulaire.

En Île-de-France, le Plan régional Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD), qui devrait être voté par le Conseil régional avant l'été, va dans le même sens. Le Syctom avait contribué, là aussi, à ce document qui fait de la réduction de la production de déchets une priorité, vise un objectif de zéro déchet valorisable enfoui, renforce la valorisation (matière, organique, énergétique) et souligne l'urgence de la lutte contre les dépôts sauvages.

Les particularités du territoire du Syctom

- **5,8** millions d'habitants
- Près de **10** % de la population française
- Densité moyenne : de 9 000 hab/km² (petite couronne) à 21 000 hab./km² (Paris)
- Déchets ménagers produits : **7500** tonnes par jour

LES GRANDS OBJECTIFS DU PAQUET EUROPÉEN DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Fin 2023 | 2025 | 2030 | 2035

RECYCLAGE DES DÉCHETS MUNICIPAUX*

55 % — 60 % — 65 %

D'ici 2025, 65 % des emballages devront être recyclés et 70 % d'ici 2030.

Des objectifs distincts sont fixés pour les matériaux d'emballage spécifiques.

65 %	Emballages de tous types	70 %
50 %	Plastique	55 %
70 %	Verre	75 %
75 %	Papier et carton	85 %
70 %	Métaux ferreux	80 %
50 %	Aluminium	60 %
25 %	Bois	30 %

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES PAR DÉCHET D'EMBALLAGE

-30 %

Réduction de 30 % des pertes et gaspillage alimentaire

-50 %

Déchets alimentaires diminués de moitié

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Collecte séparée obligatoire des déchets organiques, ou recyclage à la source (compostage)

Collecte séparée obligatoire des textiles et produits dangereux

COLLECTES SÉPARÉES

0 %

Aucun déchet collecté séparément ne se retrouve en décharge

10 % MAX

La quantité de déchets municipaux atteint 10 % maximum

MISE EN DÉCHARGE

*Déchets produits par les ménages et d'origine artisanale / commerciale collectés par la même voie que les ordures ménagères.

3 questions à

Thibaud Griessinger

Docteur en neurosciences cognitives de l'École normale supérieure (Paris), chercheur consultant en sciences comportementales. Auteur du rapport "Transition écologique : quel apport des sciences comportementales ?" disponible sur modernisation.gouv.fr

Diminuer les frictions entre l'intention de tri et l'action

Comment l'approche comportementale peut-elle contribuer à façonner les politiques publiques en matière de gestion des déchets ?

Thibaud Griessinger Une gestion optimisée des déchets dépend autant des usages que de la capacité technique à les traiter. L'approche comportementale permet d'abord d'identifier les facteurs cognitifs et environnementaux qui conditionnent la collecte, le tri et même la réduction des déchets, pour les prendre en compte dans la conception de politiques publiques adaptées aux individus. La limite de notre capacité attentionnelle et de traitement de l'information rend la sensibilisation nécessaire mais souvent insuffisante. La plupart de nos actions sont gouvernées par les habitudes, et nos comportements sont façonnés par l'environnement, physique ou social, creusant le fossé entre l'intention et le passage à l'action.

Avec les consignes élargies, le geste de tri est simplifié. D'un point de vue comportemental, comment percevez-vous ce nouveau geste ?

T.G. C'est une avancée majeure. La difficulté à catégoriser correctement les déchets, frein à l'action de tri, est levée. La friction entre l'intention et l'action étant diminuée, on peut s'attendre à collecter plus de plastiques et donc à améliorer la gestion des déchets. S'il s'agit d'une hypothèse plus que raisonnable, elle nécessite d'être testée car paradoxalement, cette facilitation du tri peut provoquer une augmentation de la production de déchets. Ce phénomène, appelé effet rebond négatif, peut s'expliquer notamment par une représentation incorrecte du processus de traitement des déchets, et nécessite donc d'être anticipé.

Le *nudge* est une technique souvent utilisée pour changer les habitudes, les perceptions. En quoi est-il adapté aux déchets ?

T.G. Le *nudge* nécessite de pouvoir agir sur l'environnement des usagers. La collecte des déchets s'y prête donc puisque le nombre, la disposition et le type de collecteurs peuvent être facilement modulés. L'expérimentation étant au cœur de l'approche comportementale, l'intervention doit d'abord être testée, son impact quantifié et son efficacité évaluée dans le temps. Cette évaluation permettra d'optimiser l'intervention à déployer. Les obstacles rencontrés par les citoyens doivent être suffisamment pris en compte pour les épauler de manière efficace.
L'adhésion aux politiques de gestion des déchets étant acquise, il est désormais urgent de se concentrer sur les leviers du passage à l'action, notamment en matière de production de déchets.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Premier appel à projets : c'est lancé !

LE SYCTOM, DEPUIS 2015, DÉVELOPPE UN PROGRAMME DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DANS LE CADRE DU « 1% DÉCHETS ». L'OBJECTIF : CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES DÉCHETS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT. POUR FAIRE ÉMERGER DAVANTAGE DE PROJETS ET SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES, IL LANCE L'APPEL À PROJETS « SOLIDARITÉ DÉCHETS SYCTOM ».

Depuis 2014, la loi permet aux acteurs publics de mener des projets d'amélioration de la gestion des déchets dans les pays du Sud. Il s'agit du dispositif *« 1% déchets »*, dont le Syctom s'est immédiatement saisi. Fort de son expertise dans le traitement et la valorisation des déchets, il agit selon trois modes : coopération décentralisée, subventions de projets conduits par des associations et ONG, déploiement d'une aide d'urgence en cas de catastrophe naturelle.
Après trois années d'expérience, le Syctom a tenu à structurer la sélection des projets soutenus, comme l'explique Stéphane Weisselberg, président de la Commission solidarité et coopération internationale du Syctom et maire-adjoint de Romainville : *« nous avons formalisé notre soutien en choisissant le format appel à projets, ce qui implique un calendrier précis, des critères de sélection transparents. Davantage de projets, de toutes tailles, portées par des associations locales ou issues des diasporas, devraient ainsi candidater. À terme, le dispositif pourrait devenir une référence, ce qui donnera plus d'ampleur et de visibilité aux projets soutenus. »*

APPEL À PROJETS, MODE D'EMPLOI

Depuis le 15 mars, date officielle du lancement de l'appel à projets 2019, les organismes qui souhaitent bénéficier du soutien du Syctom doivent suivre une procédure formelle*. Tout d'abord, ils sont invités à s'assurer de leur éligibilité, notamment en termes de statut, l'appel à projets étant réservé aux associations de droit français, collectivités, établissements publics, fondations ou groupements d'intérêt public. Le projet doit également répondre à une demande locale clairement identifiée et porter sur les domaines suivants : amélioration de la gestion des déchets quel que soit le stade de la chaîne concerné (pré-collecte, collecte, traitement, valorisation, sensibilisation), renforcement des capacités des collectivités à gérer ce service public, contribution à l'atteinte des objectifs de développement durable définis par les Nations Unies.

FAVORISER LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA MUTUALISATION

Par ailleurs, comme le note Stéphane Weisselberg, *« le Syctom cherche à soutenir des projets qui ont une approche complémentaire entre la question de l'eau, de l'assainissement et celle des déchets, et qui impliquent le soutien et le savoir-faire d'autres grands syndicats comme le SIAAP, le SEDIF, etc. Cela donne une dimension plus forte au projet ».* Ce nouveau dispositif a également pour ambition de créer un effet levier, pour que les collectivités locales, adhérentes ou partenaires du Syctom, se lancent plus volontiers dans le *« 1% déchets »*. L'idée : *« mutualiser les moyens, compétences, ressources pour que l'aide soit la plus efficace possible. »* En structurant l'appel à projets, en précisant les critères d'appréciation, en ouvrant le jury à des membres extérieurs au Syctom, le syndicat porte toujours plus haut son engagement dans des actions de solidarité internationale.

Chiffres clés :

18 pays

31 projets soutenus par le Syctom

2,8 M€ alloués par le Syctom

63 % de l'aide publique au développement des collectivités territoriales françaises dans le secteur des déchets est versé par le Syctom.

** Retrouvez l'intégralité de la procédure à suivre sur www.syctom-paris.fr*
Contact : solidarite-dechets@syctom-paris.fr

Retrouvez toutes les informations du Syctom sur le site
www.syctom-paris.fr

syctom l'agence métropolitaine des déchets ménagers

syctom mag est une publication du **Syctom l'agence métropolitaine des déchets ménagers**
35 bd de Sébastopol – 75001 Paris – Tél. : 01 40 13 17 00 – **Internet : www.syctom-paris.fr**

Directeur de la publication : **Jacques Gautier** • Rédacteurs en chef : **Martial Lorenzo, Patrice Furé** • Directrice de la communication : **Véronique Menseau** • Coordination : **Solène Patron** • **Crédits photos : © Syctom / Black Euphoria, Bertrand Guigou, Didier Raux © CNIM / Franck Badaire © Un Peu D'air Fondation © Michael Wenske © Laurent Saintier Photographe-UPM © Gret, © Gevalor, © AIMF** • Conception, réalisation : **stratéact'**
Rédaction : **Camille Lamouche, Cécile Couturier, Marilyn Deret** • Document imprimé par **Mérico Delta Print,** sur papier Cocoon Silk 100 % recyclé – **ISSN 1769-8782**

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉR GASPILLAGE